



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

peste porcine

Question au Gouvernement n° 1598

Texte de la question

PESTE PORCINE

M. le président. La parole est à M. Yannick Kerlogot.

M. Yannick Kerlogot. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ma question porte sur la menace d'épizootie de peste porcine qui se précise et pèse sur les populations de sangliers de notre pays et, au-delà, sur les éleveurs français de porcs. J'y associe mes collègues Isabelle Rauch, députée de la Moselle, et Loïc Dombreval, député des Alpes-Maritimes.

Cette maladie hémorragique, très contagieuse pour ces animaux mais sans danger pour l'homme, se rapproche dangereusement de nos frontières. Le risque d'épizootie n'a jamais été aussi fort et vous n'avez pas manqué, monsieur le ministre, de créer rapidement une cellule de crise ainsi qu'une zone blanche vide de sangliers à la frontière franco-belge afin d'empêcher la propagation de la maladie sur le territoire national.

M. Éric Straumann. Il faut rétablir la limitation à 90 kilomètres à l'heure !

M. Yannick Kerlogot. Les professionnels de la filière mesurent votre implication.

Vendredi dernier, vous avez également annoncé que l'armée française serait mobilisée pour agir en soutien des autorités sanitaires. Pouvez-vous confirmer leur action imminente ? Pouvez-vous aussi préciser les modalités de la gestion de la crise, notamment en ce qui concerne la coopération sanitaire transfrontalière ?

Rappelons qu'il n'existe aucun traitement ou vaccin pour soigner les animaux atteints. Il est important que nous rassurons les éleveurs de porcs quant à notre capacité à protéger leur activité économique et à combattre l'épizootie, si celle-ci devait passer la frontière.

M. Christian Jacob. Mangez de la viande !

M. Yannick Kerlogot. Confirmez-vous également que des moyens logistiques adaptés sont prêts pour un éventuel abattage massif en cas de nécessité ?

Pour les 14 000 éleveurs porcins français, déjà fragilisés en 2015 et en 2016 par l'embargo russe, la déclaration de la maladie signifierait une interdiction totale d'exportation.

En 2017, c'est 56 % du cheptel porcin français qui était élevé dans ma région. Les éleveurs bretons sont donc particulièrement exposés à ce qui pourrait être une catastrophe économique et sociale.

Monsieur le ministre, n'est-il pas temps de mettre sur la table la question du système de régionalisation de lutte contre les maladies animales qui limite l'interdiction d'exporter aux seules zones touchées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Votre question porte sur un sujet extrêmement grave, car nous faisons peut-être face à la plus grosse crise sanitaire que la France ait connue depuis l'encéphalite spongiforme bovine, il y a une vingtaine d'années.

De quoi s'agit-il ? Des sangliers venus de l'Europe de l'Est ont importé une maladie dont ils sont porteurs, la peste porcine africaine. Cette maladie, précisons-le, n'est en aucune manière transmissible à l'homme, mais elle se transmet entre les animaux, notamment entre les sangliers et les porcs.

Je souhaite aussi affirmer devant vous que la France est indemne de l'épizootie de peste porcine africaine : il n'y a aucun cas dans notre pays. En revanche, plusieurs centaines de cas ont été signalés en Belgique. Début janvier, deux sangliers ont notamment été retrouvés morts près de la frontière avec la France. Immédiatement, nous avons relevé le niveau de sécurité sanitaire, sous l'autorité du Premier ministre, et créé une commission de crise spécifique. Je me suis rendu sur place à deux reprises et, vendredi dernier, je suis allé avec le député Pierre Cordier...

M. Fabien Di Filippo. Laissez Cordier en-dehors de cela !

M. Didier Guillaume, ministredans son département pour faire le point sur la situation.

Aujourd'hui, plusieurs actions spécifiques sont conduites.

M. Thibault Bazin. Envoyez l'armée !

M. Didier Guillaume, ministre . Premièrement, un travail transfrontalier est mené avec la Belgique qui a construit deux barrières pour empêcher que des sangliers ne traversent la frontière. Une task force a été mise en place par ce pays, avec laquelle nous sommes en contact toutes les quarante-huit heures. Deuxièmement, les autorités de l'État ont pris avec l'ANSES la décision de créer un vide sanitaire de 300 à 400 hectares. La France construit une barrière à 6 kilomètres au sud de la frontière et, à l'intérieur du périmètre ainsi défini, la totalité des sangliers sera éradiquée.

Cette éradication est faite avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et la Fédération nationale des chasseurs de France. Le Premier ministre a par ailleurs autorisé que des militaires mettent les pièges et transportent les animaux.

Monsieur le député, la situation est grave mais elle est sous contrôle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Yannick Kerlogot](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1598

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [30 janvier 2019](#)